Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250610-D2025-165-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/06/2025

DÉCISION
CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FRET À LA GARE DE MARCHEZAIS-BROUÉ AVEC LA SOCIÉTÉ ARCADIS

1.1 Marchés publics

GS/DM/LC/ENM/CA/BP
N°D2025-165

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique,*
***Vu** le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** la décision du Président n°D2025-007 du 24 janvier 2025 portant conclusion du marché public relatif à une étude d'opportunité pour le développement du fret à la gare de Marchezais-Broué avec la société ARCADIS pour un montant de 26 437,50 € HT et une durée de trois mois,*
***Vu** l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, Manager de Transition de la Direction Générale des Services en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
***Vu** le devis de la société ARCADIS,*

Considérant la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a conclu un marché public afin d'étudier les opportunités de développement économique que peut apporter le déploiement du fret ferroviaire à la gare de Marchezais-Broué avec la société ARCADIS pour un montant global et forfaitaire de 26 437,50 € HT,
Considérant que les élus membres du comité de pilotage du 09 avril 2025 ont souhaité l'étude d'un scénario complémentaire pour le développement d'un embranchement fret,
Considérant que cette étude complémentaire entraîne une plus-value de 9 775 € HT soit une augmentation de + 36,97 % par rapport au montant initial du marché, portant le montant total à 36 212,50 € HT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250610-D2025-165-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/06/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE l'acte modificatif n°1 au marché public relatif à une étude d'opportunité pour le développement du fret à la gare de Marchezais-Broué, ayant pour objet l'ajout d'une étude complémentaire pour le développement d'un embranchement fret avec la société ARCADIS, pour une durée de cinq (5) semaines et entraînant une plus-value de 9 775 € HT soit une augmentation de + 36,97 % par rapport au montant initial du marché, portant le montant total à 36 212,50 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société ARCADIS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 10 juin 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Manager de Transition
Direction Générale des Services



Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 10 juin 2025